

<https://www.snetap-fsu.fr/La-representation-des-etablissements-privés-dans-l-instance-nationale-qui-gere.html>



**La représentation des
établissements privés dans
l'instance nationale qui gère
l'enseignement supérieur et la
recherche (CNESERAAV), un
cheval de Troie pour
l'enseignement agricole privé :**

VRAI

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

- Les Dossiers - Politique Scolaire et Laïcité - LOAA - LOSARGA, lois d'orientation agricole - LOSARGA- VRAI OU FAUX -

Dans son article 16, la loi ouvre le [CNESERAAV](#) aux établissements privés d'enseignement supérieur. Le SNETAP-FSU a dénoncé cette décision qui crée ainsi une exception agricole dans le paysage de l'enseignement supérieur et marque la poursuite d'une privatisation rampante de l'enseignement supérieur.